

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°56-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 2 JUIN A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 27 mai 2026

Affichage Mairie : Mercredi 27 mai 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Vote d'une enveloppe financière pour le projet du columbarium :
Rapporteur : Denis EVAUX

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir allouer une enveloppe d'un montant de 40 000 € HT pour le projet du columbarium.

Cette estimation est faite sur la base d'une étude effectuée lors du précédent mandat et en cours d'actualisation à la suite des retours de la commission patrimoine.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ALLOUER une enveloppe d'un montant de 40 000€ HT pour le projet de columbarium.
- DIT que Monsieur le Maire est chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

